

DÉPARTEMENT

de la Moselle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DE

SARREGUEMINES

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE

DE

OBERGAILBACH

de la Commune de OBERGAILBACH

Séance du 2 décembre

19 65

Le nombre des conseillers Municipaux

en exercice est de 11

§ 49 de la loi du 6. 6. 95 :

Le Conseil municipal ne peut prendre une décision que lorsque plus que la moitié des membres en exercice assistent à la séance.

Il y a exception :

1) Lorsqu'après deux convocations successives pour le même objet, il n'y a, pour la seconde fois, pas plus de la moitié des membres du Conseil municipal présents. Lors de la deuxième convocation, éventuellement lors de la notification des objets à l'ordre du jour (§ 45, art. 3), il devra être expressément fait mention de cette disposition ;

2) Lorsque l'impossibilité de délibérer résulte du fait que la moitié ou plus de la moitié des membres du Conseil municipal sont intéressés soit pour leur compte personnel, soit en qualité de mandataires, aux affaires qui sont soumises à la discussion et à la délibération du Conseil.

Présents: MM. MULLER Alois, Maire - SCHNEIDER Joseph, adjoint - HELLINGER Joseph - SEUSTER André - LANG Gilbert - HOLLINGER Victor - KUNZ Alphonse - HUVER Michel - KRAMER Joseph - WANNENMACHER René -

Absents: MM. SCHNEIDER Victor -

SANS - avec excuse.

Objets : Fourniture et pose de vitreaux de 8 baies de la nef de notre église et autorisation à signer le marché

Le conseil municipal,

Vu les différents devis présentés par Mr. A. SCHOUER de St. Avold dont le devis s'élève à 20.092,64 - Artisan du Sanctuaire à PARIS dont le devis s'élève à 19.400.- frs. et les Ateliers St. Marc à METZ dont le devis s'élève à 19.170.- frs., concernant la fourniture et pose des vitreaux de 8 baies de la nef de notre église -

Le Conseil décide de donner les dits travaux aux Ateliers St. Marc, représenté par Mr. Michel BONNARD

METZ, lequel est le moins disant -

La dépense s'élève à 19.170.- frs., dont 18.000.- frs. sont prévus au budget primitif supplémentaire de 1965. La différence, c'est à-dire 1.170.- frs. sera imputé au budget primitif de 1966 -

Le conseil, donne l'autorisation au Maire à signer le marché à intervenir avec Mr. Michel BONNARD des Ateliers St. Marc à METZ -

Fait et délibéré

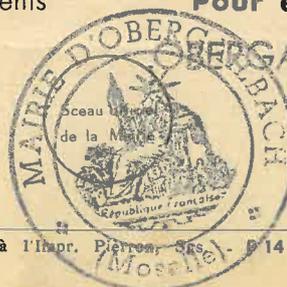
les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Vu et approuvé,
le 30 DEC. 1965

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef Délégué



Le Maire,

[Signature]